

# Manifeste de CAPNUBAM en faveur du projet de création d'une station d'épuration membranaire à CARNON

La préservation du patrimoine environnemental côtier repose pour une bonne part sur les choix stratégiques retenus en matière de gestion de l'eau, et la baie d'Aigues-Mortes n'échappe à cette règle. Dès sa création en février 2006, le *Collectif d'Associations de Protection de la Nature et des Usagers de la Baie d'Aigues-Mortes (CAPNUBAM)* a revendiqué, pour les communes littorales, le droit à prendre en charge elles-mêmes la gestion de leurs eaux usées. En effet les nouvelles technologies de **filtration membranaire** permettent à ces collectivités d'accéder au recyclage d'effluents sur des aires de phyto-restauration, et ainsi de mieux se conformer aux objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) avalisés dans le document de planification du SDAGE 2010-2015. Par rapport au traitement conventionnel **boues activées** avec rejet direct en milieux aquatiques, cette alternative représente une avancée notable en matière d'abattement de macropolluants (azote, phosphore, germes fécaux). De plus l'affinage lagunaire contribue à piéger les micropolluants émergents qui agissent à faible dose sur le long terme. Enfin, le recyclage d'eau douce réduit la menace de remontée de la nappe phréatique salée dans les étangs littoraux, et conforte la qualité de leurs habitats très vulnérables à l'effet sécheresse/salure.

Bien que pertinent sur tous ces aspects, le projet de station d'épuration à réacteur membranaire de Carnon a reçu un avis négatif de la part du commissaire chargé de l'enquête publique préalable, lequel s'est prononcé pour un raccordement de cette ville à l'ouvrage conventionnel Maéra. L'argumentaire du commissaire a omis de prendre en compte le fait que couper l'approvisionnement en eau douce à l'étang du Maire porterait un sérieux préjudice aux réserves biologiques qu'il héberge, ces dernières ayant fait l'objet dès 1984 d'un arrêté préfectoral de protection de biotope « oiseaux ». Pas plus que n'a été évoquée dans cette enquête la responsabilité environnementale s'appliquant aux documents de planification qui visent entre autres l'extension d'un réseau de collecte et de traitement des eaux usées tel que celui proposé pour Maéra. Cette responsabilité nouvelle est liée à la mise en place du site Natura 2000 en mer *Posidonie de la Côte Palavasienne*, et est imposée par la Cour de justice des Communautés européennes (Loi n° 2008-757 du 1<sup>er</sup> août 2008).

En réalité les arguments avancés pour le raccordement de Carnon à Maéra relèvent d'une logique d'extension territoriale de la Communauté d'Agglomération de Montpellier (CAM), fort éloignée des préoccupations de gestion prévoyante de notre patrimoine côtier. En voulant à tout prix étendre son réseau en direction de communes littorales qui ne font pas partie de son territoire géographique, la CAM n'en est pas à une contradiction près. Ainsi elle a décidé de créer pour l'ensemble de Baillargues Saint Brès, communes intégrées à son périmètre, une station d'épuration à réacteur membranaire dont les effluents sont rejetés directement à l'étang de l'Or par la Cadoule sans passage en roselière de filtration. Or Baillargues Saint Brès se situent à seulement 3,5 km du premier point de raccordement à Maéra, contre 5,5 km pour Carnon.

Le collectif CAPNUBAM tient à rappeler que si l'ouvrage Maéra a reçu en son temps une autorisation officielle de déverser ses effluents dans la baie d'Aigues-Mortes, il n'en reste pas moins que cette décision avalise le transfert d'une charge polluante qui va dépasser sensiblement 100.000 m<sup>3</sup>/jour, ce qui est considérable pour un milieu sensible, peu profond et soumis à des courants de retour capricieux. Les risques vis-à-vis du benthos végétal (algues et phanérogames) et animal (vers, mollusques, crustacés, poissons...) sont d'autant plus insidieux qu'ils relèvent d'un processus lent mais inexorable. Siégeant depuis cinq ans au Comité de Suivi de Maéra, le collectif n'a pas manqué de pointer certaines insuffisances de cet ouvrage. Sont particulièrement concernées le rejet d'une surcharge nutritive en azote et phosphore génératrice de bloom planctonique, le déversement de molécules toxiques bio-accumulables ou agissant comme perturbateurs endocriniens, sans parler d'éventuelles nappes dérivantes de germes fécaux. Pour CAPNUBAM augmenter l'emprise du réseau de collecte et de traitement des eaux usées de la CAM, sans proposer d'amélioration des performances de son usine de traitement, et sans prendre en compte de l'accroissement de population sur son propre périmètre, est révélateur d'une attitude irresponsable à l'égard des enjeux environnementaux côtiers, qu'ils soient lagunaires ou marins.

Raccordée depuis deux ans à Maéra, la ville de Palavas les Flots en fait l'amère expérience. Les discours lénifiants passent sous silence les problèmes de développement de sulfure d'hydrogène gaz corrosif et toxique qui se forme en raison des longueurs de transit. Que dire aussi des décisions unilatérales et sans préavis de bridage de la conduite principale de raccordement, qui occasionnent des épisodes de surverses dans le réseau pluvial et des accidents sur les pompes de refoulement. Avec la complicité tacite des services de l'Etat qui n'osent pas engager un débat de fond sur ces questions majeures, les communes littorales sont confrontées à une fin de non-recevoir de leurs schémas de gestion prévoyante vis-à-vis d'un espace laguno-marin qui constitue le socle de leur offre balnéo-récréative et plaisancière, ainsi que d'une exploitation halieutique raisonnée.

Au cours des cinq dernières années, notre collectif n'a eu de cesse de rappeler les risques de dérives de panaches vers la côte en raison des courants imposés par les vents, et des difficultés de mélange des eaux rejetées par l'émissaire dans un milieu froid et salé. L'histoire récente à l'échelon de l'arc méditerranéen nous a montré que l'information et l'anticipation en matière de qualité des eaux brutes faisaient gravement défaut. Or la pertinence d'une évaluation se mesure à sa capacité à refléter la réalité. Si donc on évacue la prise en compte de phénomènes complexes, comme les remontées de nappe salée dans les étangs, ou l'impact des faibles doses de substances dangereuses sur le long terme dans le benthos, on biaise systématiquement la capacité d'anticipation, ce qui met en péril une ressource vitale qu'il importe de protéger efficacement. Les avantages d'une bonne surveillance et d'une bonne évaluation sont immenses pour le maintien de la biodiversité et la mise en place de mesures adaptées et prévoyantes à l'échelon du patrimoine côtier au sens large .

Pour ces raisons toutes les associations membres du collectif CAPNUBAM renouvellent fermement leur soutien au projet de station d'épuration de Carnon, qui est porteur d'avenir, et s'élèvent contre un raccordement à une usine de traitement dont la conception est dépassée.

Port Camargue le 12 septembre 2011

